



Démission période d'essai

Par Jobi

Bonjour,

J'ai commencé le 30 février mon nouveau travail et après une semaine à mon nouveau poste j'ai fait un burnout et je dois reprendre le 22 avril.

Je suis en CDI avec période d'essai.

Je sais qu'il y a des délais à respecter :

24 heures en deçà de 8 jours de présence ;

48 heures entre 8 jours et un mois de présence ;

2 semaines après un mois de présence ;

un mois après 3 mois de présence

Il s'agit bien des jours de présence hors arrêt ? donc une semaine avec un délai de prévenance de 24h ?

Merci d'avance pour votre réponse.